

)) Communiqué de Presse

Micro crédit personnel Faciliter la concrétisation d'un projet

Depuis novembre, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Ermont propose aux particuliers, souhaitant concrétiser un projet, n'ayant pas accès au crédit bancaire classique et disposant d'une capacité de remboursement, un nouveau dispositif : le micro crédit personnel.

Le CCAS de la ville d'Ermont a pour objectif d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. C'est dans le cadre de ses missions qu'il propose aux Ermontois le micro crédit personnel. Ce dispositif s'adresse aux personnes exclues du crédit bancaire classique et consiste en prêts destinés à financer exclusivement des projets d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les projets financés grâce au micro crédit personnel

Ces projets d'insertion sociale et/ou professionnelle peuvent relever des domaines :

- de la formation / emploi ;
- de la mobilité ;
- du logement : déménagement, petits travaux d'aménagement ;
- de l'équipement ménager essentiel ;
- des frais de santé.

Les caractéristiques du micro crédit personnel

Le prêt proposé dans le cadre du micro crédit personnel peut s'élever de 300 à 3 000 € et s'étendre jusqu'à 36 mois. Les montants et la durée de ce prêt peuvent varier selon la nature du projet. Son taux est de 4 %.

Aucun frais de dossier ne sera demandé pour la contraction d'un micro crédit personnel.

Comment faire pour obtenir un micro crédit personnel ?

La première démarche à faire pour obtenir un prêt micro crédit personnel est de rencontrer un travailleur social du CCAS de la ville d'Ermont afin que ce dernier puisse analyser et évaluer la recevabilité de la demande.

Le demandeur de ce prêt se verra ensuite accompagné dans le montage de son projet et dans la constitution de son dossier de micro crédit personnel. Cette demande sera, dans un troisième temps, évaluée en commission permanente du CCAS.

Si le dossier obtient un accord de la part de cette commission, il sera ensuite étudié par le partenaire bancaire. Si ce dernier donne son aval à la demande, un contrat de prêt sera alors envoyé pour une signature au CCAS.

L'emprunteur obtiendra le déblocage des fonds et le financement de son projet. Il bénéficiera, en outre, d'un accompagnement personnalisé durant le remboursement de son prêt.

En cas de refus de la part de la commission permanente du CCAS de ce dossier de demande, le travailleur social du CCAS recherchera une autre solution avec le demandeur.

Les partenaires du micro crédit personnel

- La Caisse des Dépôts et Consignations.
- BNP Paribas Personal Finance.

Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS)

Mairie bâtiment A

100 rue Louis Savoie – BP 40083

95123 Ermont Cedex

01 30 72 31 84